



## COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

### ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____	
est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le <b>mercredi 28 juin 2023</b> à 20 h 00'.	
Le Directeur général, M. LENNARTS	Braine-le-Château, le 19 juin 2023. Par le Collège, 
	Le Bourgmestre, N. TAMIGNIAU

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Communications (décisions de l'autorité de tutelle compétente relative à différents actes du Conseil communal).
2. Exercice du droit d'interpeller directement le Collège communal en séance publique du Conseil communal. Demande introduite par M. Sébastien WILLEMS, déclarée irrecevable par le Collège communal (17 juin 2023). Motivation [*introduction tardive pour la séance du 28 juin 2023*] : communication.
3. Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine). Compte pour l'exercice 2022 : décision.
4. Comptes de la commune pour l'exercice 2022 : adoption.
5. Budget communal de l'exercice en cours – 2<sup>ème</sup> modification : décision.
6. Projets de développement à soutenir financièrement par la commune sur proposition de *Solidarité internationale Wauthier-Braine-le-Château* (anciennement *Commission Tiers-Monde de Braine-le-Château*). Octroi d'une subvention de 2.042,00 EUR à charge du budget communal de l'exercice 2023 au profit de l'A.s.b.l. *Amalgache* (achat de fauteuils de dentisterie, avec lampes d'examen, pour ses missions à Madagascar) : décision.
7. École communale. Implantation des *Rives du Hain* (section maternelle) à Braine-le-Château. Ouverture d'un mi-temps supplémentaire en extension du cadre subventionné (pour la période du 31 mai au 7 juillet 2023) : ratification.
8. Enseignement communal. Convention-cadre entre la Province du Brabant wallon et la commune relative à l'affiliation (avec effet au 26 août 2024 et pour une durée maximale de six ans) au service de promotion de la santé à l'école dont la Province est le Pouvoir organisateur : approbation.
9. Remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation. Mise en œuvre de la convention-cadre entre l'intercommunale *ORES Assets s.c.* et la commune. Phase IV – Remplacement de 225 luminaires et dépose de 11 luminaires : décision.

10. Éclairage public – Coupure entre minuit et 5 h 00' du matin. Prolongation à durée indéterminée (avec effet au 1<sup>er</sup> juillet) de la mesure déjà adoptée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et prolongée jusqu'au 30 juin 2023 : décision.
11. Appel à projets « *Cœur de Village 2022-2026* ». Réaménagement complet de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine, soutenu financièrement par la Wallonie à hauteur de 500.000,00 EUR. Dossier du projet à encoder sur la plateforme *Guichet des Pouvoirs locaux* : approbation.
12. Marchés publics de services relatifs au prélèvement d'échantillons et aux essais en laboratoires pour revêtements (hydrocarbonés, en béton de ciment et matériaux s'y rapportant) ainsi qu'aux essais routiers en général. Centrales d'achat du *Service public de Wallonie*. Adhésion : décision. Conventions : approbation.
13. Personnel communal. Mise au travail d'étudiants durant l'été 2023 : décision après délibération du Collège communal.

### HUIS CLOS

#### **Personnel enseignant**

14. Congé (prestations réduites à 4/5 temps pour convenances personnelles du 10 septembre 2023 au 5 juillet 2024) sollicité par une institutrice primaire nommée à titre définitif dans une charge complète : décision.
15. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice maternelle nommée à titre définitif dans une charge complète (du 28 août 2023 au 25 août 2024) : décision.
16. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice maternelle nommée à titre définitif dans une charge complète (du 28 août 2023 au 25 août 2024) : décision.

\*

#### Membres du personnel temporaire. Ratification de décisions prises par le Collège communal.

17. Désignation d'une personne dans la fonction d'institutrice maternelle (avec effet au 5 juin 2023) pour l'implantation des *Rives du Hain*.

\*\*\*